

COMITÉ DE PROGRAMMATION GAL Loire Beauce

Beaugency
29 juin 2017



Le GAL Loire Beauce est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.

COMITÉ DE PROGRAMMATION

Beaugency



ORDRE DU JOUR

- I. Visite du théâtre de verdure - Beaugency
- II. Echanges sur la procédure de sélection
- III. État d'avancement et ajustement de la maquette financière
- IV. Avis d'opportunité
- V. Programmation des dossiers
- VI. Propositions en vue de l'évolution du périmètre
- VII. Questions diverses

I. Visite du théâtre de verdure

*Apports d'éléments complémentaires par Monsieur le Maire de
Beaugency suite à l'avis défavorable lors du dernier
comité de programmation Leader*

II. Echanges sur la procédure de sélection



Rappel des modalités réglementaires issues de :

- l'appel à projets Leader lancé par la Région pour la sélection
- La convention entre le GAL, l'autorité de gestion et l'ASP
 - Le règlement intérieur du GAL Loire Beauce

FONDEMENTS DE LEADER

- ▶ LEADER soutient des projets ayant un caractère « pilote » à destination des zones rurales, c'est-à-dire fondés sur :
 - La définition d'une stratégie locale de développement
 - Un partenariat local public-privé chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement et rassemblé au sein du groupe d'action locale (GAL) ;
 - Une approche ascendante : le GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie, en particulier par l'intermédiaire d'un comité de programmation ;
 - Une approche globale "multisectorielle", qui présente une interaction entre acteurs et projets issus de différents secteurs des espaces ruraux ;

SELECTION



- ▶ Une enveloppe de 1 million d'euros a été confiée au GAL. Les opérations sont sélectionnées par le comité de programmation du GAL, qui sera seul juge de leur opportunité.
- ▶ Le GAL devra élaborer une grille d'analyse des projets afin de valider la contribution effective des projets à la stratégie Leader. Elle constitue un outil d'aide à la décision pour les membres du comité de programmation.
- ▶ Seuls les dossiers éligibles doivent faire l'objet d'une sélection
- ▶ Le GAL devra élaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires des opérations qui préviennent les conflits d'intérêts (exigence de l'autorité de gestion et de la commission européenne)

COMITE DE PROGRAMMATION

- ▶ l'organe décisionnel constitué de partenaires locaux du territoire, représentatif des différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie Leader du territoire (commerçants, agriculteurs, artisans, représentants d'entreprises ; acteurs de la société civile, citoyens, consommateurs, acteurs culturels, associations...)
- ▶ La moitié au moins des membres du comité de programmation doit représenter le secteur privé. Les décisions du Comité doivent être prises en présence d'au moins 50% de ses membres, dont 50% au moins de représentants du secteur privé, selon la règle du double quorum.
- ▶ La liste des membres est nominative, ils sont proposés/désignés au nom de leur activité/structure qu'il représente. Le vote d'un membre l'engage personnellement (et non leur structure). C'est pourquoi il existe des

PROCEDURE

- ▶ La procédure de sélection a été précisée en comité de programmation dans le cadre du règlement intérieur. Il a été convenu :

Création d'un COPIL afin d'alléger la tenue des comités de programmation, dont la mission est de remplir la grille de sélection afin de soumettre son analyse au comité de programmation.

Il est composé de 9 personnes désigné par le comité de programmation (sur la base du volontariat) et reflétant la diversité du comité

Le comité de programmation reste souverain de sa décision

Invitation du porteur de projet prioritairement en comité de programmation pour que les membres du comité de programmation puisse rencontrer les porteurs de projet et échanger et pour répondre aux remarques du COPIL

Vote en absence du porteur de projet : démarche moins brutale pour le porteur de projet et permet aux membres de s'exprimer plus librement.

III. Etat d'avancement et ajustement de la maquette financière



III. Etat d'avancement du programme Leader Loire Beauce

Fiche Action		Nombre de dossiers déposés	Nombre de dossiers avec avis d'opportunité favorable	Nombre de dossiers programmés
Un réseau prospectif durable	1	2	1	1
Efficacité énergétique	2	2	2	1
Continuités écologiques et consommations responsables	3	2	1	
Agriculture durable	4	2	2	1
Culture	5	5	3	1
Coopération interterritoriale et transnationale	6	7	5	
Animation et fonctionnement du GAL	7	2	1	1
TOTAL		22	15	5

I. Etat d'avancement du programme Leader Loire Beauce



Fiche Action		Enveloppe allouée	% enveloppe totale	Montant FEADER potentiel (avis opportunité)	% enveloppe allouée en opportunité	Montant FEADER programmé*	% enveloppe allouée programmée
Un réseau prospectif durable	1	100 000 €	10%	43 360,00 €	43,36%	40 532,43 €	40,53%
Efficacité énergétique	2	115 000 €	12%	55 482,44 €	48,25%	27 001,44 €	23,48%
Continuités écologiques et consommations responsables	3	90 000 €	9%	36 665,00 €	40,74%		
Agriculture durable	4	100 000 €	10%	59 953,14 €	59,95%	37 896,84 €	37,90%
Culture	5	145 000 €	15%	141 620,00 €	97,67%	5 110,02 €	3,52%
Coopération interterritoriale et transnationale	6	200 000 €	20%	41 473,93 €	20,74%		
Animation et fonctionnement du GAL	7	250 000 €	25%	43 476,43 €	17,39%	43 476,43 €	17,39%
TOTAL		1 000 000 €	100%	422 030,94 €	42,20%	154 017,16 €	15,40%

Proposition d'ajustement de la maquette financière



Tension sur l'enveloppe culture

Avis d'opportunité de deux projets culturels majeurs : avis favorable avec demande de sollicitation des plus importante des cofinanceurs

Des demandes ont été faites mais n'ont pas abouti aux montants escomptés

→ Ajustement nécessaire : Proposition de basculement de 15 000 € de la fiche action 2 vers la fiche action 5

▶ COPIL

L'allongement de la fiche action culture est perçue favorablement car les projets sont de qualité et qu'il a été donné un avis favorable sur des montants maximum (avec demande d'effort)

MAIS

L'origine des 15 000 € est à débattre (proposition de la fiche action « efficacité énergétique » non validée par tous)

Débat

Il faudra être vigilant sur les montants en avis d'opportunité si l'enveloppe est saturée et être clair vers les porteurs de projet

Une souplesse est toutefois nécessaire car il est souhaité étudier les projets en amont avant de connaître les cofinancements

- ▶ Depuis le COPIL, un dossier culturel a été ajourné, dans l'attente de la finalisation du dossier. Il est proposé :
- de valider l'abondement de la maquette de manière à soutenir les deux dossiers avec avis d'opportunité favorable (75 619 € + 60 000 €)
- D'attendre le prochain comité pour abonder l'enveloppe, afin de faire des choix d'ajustement de maquette sur l'ensemble de la stratégie à l'occasion de l'évolution de périmètre

IV. Avis d'opportunité sur les dossiers



Dossier en avis d'opportunité

Etude du schéma directeur du cœur de village – Commune de Baule

Fiche action 6 :

Coopération « participation des habitants à l'aménagement durable du territoire »

Inclusion d'une ligne : Accompagnement de sites pilotes à l'élaboration et/ou la conception de projets d'aménagement durable (valorisation de réalisations concrètes d'aménagement durable intégrant les enjeux et présentant un volet concertation avec les habitants)

Accompagnement préalable du CAUE

Dossier en avis d'opportunité

Etude du schéma directeur du cœur de village – Commune de Baule

Avis du COPIL

Avis global	Favorable Les objectifs du projet semblent correspondre aux principes développés dans la coopération "participation des habitants à l'aménagement durable". Il est demandé que le porteur de projet s'engage à restituer et partager sa démarche afin de transférer cette expérience auprès des acteurs du territoire,
Atouts	Projet d'aménagement prospectif et global
Points de vigilance	Mener une véritable concertation
Questions	Quelle type d'urbanisation est envisagée ? Quelle place sera réservée aux espaces verts ? Comment est envisagé le traitement des eaux pluviales ?
Préconisations	
Points de débats	Formation des Elus à la démarche de concertation

Dossier en avis d'opportunité

Etude du schéma directeur du cœur de village – Commune de Baule

Plan de financement prévisionnel (sur justificatifs)

<i>DEPENSES PREVISIONNELLES TTC</i>		<i>RECETTES PREVISIONNELLES</i>	
Prestation bureau d'études	57 800 €	⇒ FEADER (64%) ⇒ Autofinancement (36%)	36 992 € 20 808 €
TOTAL	57 800 €	TOTAL	57 800 €

Dossier en avis d'opportunité

Barock sur Loire – Association des amis du Château de Meung sur Loire

Fiche action 5 ou 6

Action déposée à ce jour sur la fiche-action 5 « culture et dialogue »

Projet de festival culturel précurseur d'une dynamique touristique

LE PORTEUR DE PROJET PROPOSE DE REPORTER SA DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR DEVELOPPER LES PARTENARIATS POUR UNE EDITION EN 2018

Barock sur Loire – Association des amis du Château de Meung sur Loire

Avis du COPIL

Avis global	<p>Réservé Projet dont l'idée est intéressante mais qui, à ce stade, ne répond pas aux objectifs de la stratégie Leader :</p> <ul style="list-style-type: none">- Soit c'est un véritable projet culturel par la création d'un festival et le programme Leader n'est pas le dispositif de financement adapté (lien avec la transition énergétique et écologique ou création de liens/dialogue entre habitants), il faut se réorienter vers d'autres fonds- Soit c'est un projet qui préfigure une dynamique touristique de la destination des Terres du Val de Loire : ce lien doit être démontré avec les partenariats touristiques locaux (l'action ne peut être "isolée") <p>Il est préconisé de faire mûrir le projet et les partenariats pour présenter une action ficelée en 2018</p>
	Qualité du projet artistique proposé et des lieux d'implantation - projet ambitieux associant des personnes de renom
	Dépenses uniquement liées à l'organisation même du festival : pas de dépenses liées à la mise en réseau de sites touristiques, de création de pass Partenariats locaux non identifiés
Atouts	Les deux châteaux proposent-ils une visite gratuite ou réduite lors des journées du patrimoine ? Quel est le lien avec le Festival de Sully ?
Points de vigilance	Inscrire l'action dans un projet touristique global, construit avec les partenaires locaux (sites touristiques, office de tourisme, communauté de communes, communes...) et s'inscrivant dans les objectifs de développement d'un tourisme durable
Questions	Gratuité du festival dans le cadre des journées du patrimoine

Dossier en avis d'opportunité

Barock sur Loire – Association des amis du Château de Meung sur Loire

Plan de financement prévisionnel (estimatif)

<i>DEPENSES PREVISIONNELLES TTC</i>		<i>RECETTES PREVISIONNELLES</i>	
Prestation concerts	9 900 €	CC des Terres du Val de Loire	3 000 €
Défraiement artistes	1 400 €	FEADER	12 000 €
Frais techniques	9 300 €	Billetterie	2 200 €
Frais administratifs	4 200 €	Autofinancement	11 600 €
Communication	4 000 €		
TOTAL	28 800 €	TOTAL	28 800 €

IV. Programmation de dossiers



Envolées de Lettres du Pays 2016-2017 – Fous de Bassan

Détails de justifications des dépenses avec l'avancement du projet

Coût global légèrement augmenté

Succès de l'initiative avec 108 lettres d'agriculteurs et 440 réponses, une dynamique autour du projet

Des cofinancements en évolution

Remarques du COPIL :

Avis favorable

Attente de présentation des éléments de bilan du projet à ce stade

Interrogation sur l'effort consenti par le porteur de projet pour diminuer le montant Leader de manière à rentrer dans l'enveloppe de la fiche action culture



Envolées de Lettres du Pays 2016-2017 – Fous de Bassan



<i>DEPENSES PREVISIONNELLES 2016</i>		<i>RECETTES PREVISIONNELLES 2016</i>	
Honoraires et frais d'organisation	12 350 €	DRAC (3,6%)	2 500 €
Frais salariaux (artistes et permanents)	52 116,71 €	Région Centre Val de Loire - ID en campagne (22,7%)	16 000 €
Frais de déplacements, restauration...	3 763,80 €	LEADER (53,7%)	37 781,16 €
		Autofinancement (20%)	14 070,30 €
TOTAL	70 351,46 €	TOTAL	70 351,46 €

Estimation du coût total du projet à 150 000 € de dépenses et 80 000 € de Leader (72 500 € inscrit) dans tableau de suivi

Instruction non finalisée

<i>DEPENSES PREVISIONNELLES 2016-2017,</i>		<i>RECETTES PREVISIONNELLES 2016-2017</i>	
Honoraires et frais d'organisation	47 326,50 €	DRAC (3,6%)	8 000 €
Frais salariaux (artistes et permanents)	103 183,86 €	Région - A vos ID (22,7%)	40 000 €
Frais de déplacements, restauration...	5 713,79 €	LEADER (53,7%)	75 679,32€
		CC Beauce Loirétaine	1 000 €
		CC Terres du Val de Loire	300 €
		Crédit agricole	2 000 €
		Recettes	2 000 €
		Autofinancement (20%)	27 244,83 €
TOTAL	156 224,15 €	TOTAL	156 224,15 €

Envolées de Lettres du Pays 2016-2017 – Fous de Bassan

Apports du porteur de projet

Echanges et vote

Démarche territoriale de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

Ciblage des dépenses sur des lots

Affinage des montants suite au choix du prestataire

Précisions sur les outils de sensibilisation

Avis du COPIL

Avis global : favorable

Il serait intéressant de poursuivre la dynamique autour du gaspillage alimentaire avec la moins value

Un bilan intermédiaire est attendu

Démarche territoriale de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective



DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Lot 1	Prestations d'accompagnement de la démarche par lot	Etat - DRAAF	10 000,00 €
Lot 2		ADEME	7 324,23 €
Lot 3		Etat - TEPCV	43 660,16 €
Lot 4		Leader	36 665,77 €
		Autofinancement	10 915,04 €
TOTAL	108 565,20 €	TOTAL	108 565,20 €

Instruction non finalisée

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES	
Accompagnement d'établissements pilotes	19 800 €	⇒ Fonds DRAAF	10 000 €
Conseil et animations sensibilisation convives	17 301 €	⇒ Fonds ADEME	6 621,56 €
Supports et outils de sensibilisation convives	5 760 €	⇒ FEADER	30 199,44 €
TOTAL	46 821 €	TOTAL	46 821 €

Démarche territoriale de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

Apports du porteur de projet

Echanges et vote

Animation et fonctionnement du GAL 2017

<i>DEPENSES PREVISIONNELLES TTC</i>		<i>RECETTES PREVISIONNELLES</i>	
Frais salariaux	49 196,18 €	FEADER	46 660,88 €
Frais afférents	7 379,43 €	autofinancement	11 665,23 €
Frais de déplacements/restauration	1 050 €		
Formation/cotisation Leader France	750 €		
TOTAL	58 326,11 €	TOTAL	58 326,11 €

Animation du programme d'actions Agenda 21/Plan Climat Energie Territorial – Pays Loire Beauce



REPROGRAMMATION suite à l'instruction officielle sur le logiciel

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Frais salariaux dont 15% coûts indirects	41 815,54 €	Contrat Régional de Pays Pays Loire Beauce	6 000,00 €
Frais de déplacements	450 €	Leader (80%) :	40 532,43 €
Prestations communication	8 400 €		
TOTAL	50 665,54 €	TOTAL	50 665,54 €

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Frais salariaux dont 15% coûts indirects	41 815,54 €	Contrat Régional de Pays Pays Loire Beauce	6 000,00 €
Frais de déplacements	450 €	Leader (80%)	40 532,40 €
Prestations communication	8 400 €		
TOTAL	50 665,54 €	TOTAL	50 665,54 €

La réalisation d'une campagne de diagnostics d'éclairage public mutualisés sur 23 communes du Pays Loire Beauce

- Pays Loire Beauce



REPROGRAMMATION suite à l'instruction officielle sur le logiciel

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Prestation d'étude	67 503,60 € TTC	ADEME (60%)	40 502,16 €
		Leader (40%)	27 011,44 €
TOTAL	67 503,60 €	TOTAL	67 503,60 €

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Prestation d'étude	67 503,60 € TTC	ADEME (60%)	40 502,16 €
		Leader (40%)	27 011,44 €
TOTAL	67 503,60 €	TOTAL	67 503,60 €

VI. Propositions en vue de l'évolution du périmètre



Fiche Action 1 : améliorer et valoriser la qualité des ressources naturelles

Réalisation d'études, de collectes d'informations pour une meilleure connaissance des ressources et de leur utilisation

Actions exemplaires de sensibilisation et de communication sur les ressources naturelles, les milieux et la biodiversité

Actions innovantes de préservation et de valorisation des espaces naturels et agricoles

Expérimentations liées à l'adaptation de la agriculture et la sylviculture au changement climatique

Fiche action 2 : Promouvoir et développer les filières locales

Actions de structuration de la filière bois (énergie, construction, transformation)

Aide à la mise en place des circuits courts agricoles

Initiatives collectives de valorisation des déchets verts

Fiche action 3 : Mettre en valeur et animer les sites

Actions dans la continuité de l'étude covisibilités en bord de Loire : études pré-opérationnelles, opérations d'aménagement paysagères et patrimoniales supports à l'animation et l'accès à l'espace ligérien

Soutien à la création à l'amélioration des sites pour l'accueil du public, supports au développement touristique (aménagements intérieurs, équipements de découverte des milieux naturels et du patrimoine fluvial)

Fiche action 4 : Fédérer et relier les initiatives touristiques

Soutien à la réalisation d'études touristiques : études de faisabilité, positionnement, promotion

Aide à la création d'itinéraires douces mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel

Actions mutualisées entre opérateurs touristiques : communication, animation, sensibilisation/information, création de produits touristiques

Actions de formation et d'information des acteurs locaux en matière de tourisme de nature et de culture

GAL Loire Beauce

Accompagner le développement d'un tourisme prônant les activités durables

- Ingénierie et coûts afférents, outils de communication, petits équipements liés à la mise en place d'actions ou activités touristiques en faveur de la mobilité durable ou en faveur de la valorisation d'une alimentation locale et/ou l'artisanat local...
- Actions de sensibilisation des visiteurs au respect des espaces naturels, de la biodiversité et de l'eau (ex : guide bonnes pratiques pour les loisirs motorisés...)
- Actions de formation et de sensibilisation des acteurs touristiques au tourisme durable

PRINCIPES DE COMPOSITION DU GAL ÉLARGI

Actuellement,

13 publics → 3 par anciennes communautés de communes + Président du GAL

22 privés (19 désignés) → 5 agriculture / 5 environnement-biodiversité-alimentation / 5 culture-patrimoine-tourisme / 5 socioéconomiques / 2 citoyens

Proposition,

14 publics → en incluant 1 binôme titulaire/suppléant issu des 4 nouvelles communes

22 privés → en remodelant les binômes, remplaçant ceux qui ne peuvent se libérer et en complétant avec des acteurs des nouvelles communes mais pas uniquement

Entre 3 et 5 par thème (agriculture / environnement-biodiversité-alimentation / tourisme-patrimoine / culture / socioéconomiques) et 1 à 2 citoyens

COMITÉ DE PROGRAMMATION

Beaugency



VII. Questions diverses

